

PRIX DE L'ABONNEMENT :

DÉPARTEMENT, six mois... 7 >
 REMIREMONT, six mois... 6 50
 FRANCE, un an... 15 >

ANNONCES

La ligne : { Judiciaires... 40 c.
 Ordinaires... 20 c.
 Réclames... 25 c.

Le Peuple Vosgien

JOURNAL DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE. Vendredi, 27 Sept. 1850.

On s'abonne : — à Epinal, chez le citoyen LALOI, fabricant de couverts; — à Rambervillers, chez le citoyen GEORGÉ, cafetier; — à Bruyères, chez le citoyen HENRI CLAUDEL; — à Mirecourt, chez le citoyen ROLLIN-L'ÉCOLE; — à Dompierre, chez le citoyen L. GUYOT, brasseur; — à Saint-Dié, chez le citoyen DUBOIS, brasseur; — à Gérardmer, chez le citoyen GUERY, notaire; — à Remiremont, chez le citoyen MOUGIN, imprimeur; — à Neufchâteau, chez le citoyen CHAFFAUT, limonadier; — à Corcieux, chez le citoyen QUILLLOT, notaire.

LE PEUPLE VOSGIEN

PARAIT LES MARDI ET VENDREDI.

S'adresser, pour ce qui concerne la rédaction et l'administration, au bureau du journal, à Remiremont.

Les lettres non affranchies seront rigoureusement refusées.

Remiremont, le 27 septembre 1850.

Le JOURNAL DES VOSGES.

Décidément la réaction se meurt dans les Vosges. Frappée de terreur par le vide qui se fait autour d'elle, épuisée par ses efforts impuissants, elle expire; mais avant de rendre le dernier soupir, elle se débat dans les angoisses d'une agonie furibonde. Elle ne parle plus, ne raisonne plus, n'entend plus; elle frappe, crie, mord, égratigne; la menace et l'injure se succèdent dans sa bouche; on dirait le héros de l'Arioste, Roland frappé d'aliénation mentale, pourfendant les airs, et d'autant plus furieux qu'il ne rencontre aucune résistance.

Ces réflexions nous sont inspirées par la lecture du *Journal des Vosges*, numéro du 21 septembre.

Rien en effet ne manque à ce numéro pour le rendre à jamais tristement célèbre dans les annales du journalisme vosgien. La feuille préfectorale, surexcitée par le silence qui jusqu'alors a été la seule réponse qui a accueilli ses insultes, monte sur son grand cheval de bataille, et ne trouve rien de mieux que de faire... l'apologie du duel. Vantez-vous donc encore de défendre, et cela contre nous, la religion et la famille.

A cette apologie, nous répondrons par quelques lignes, car nous ne saurions laisser passer de pareilles doctrines sans y répondre.

Oui, dirons-nous, il est des circonstances telles que l'homme de cœur, tout en réprouvant cette justice barbare, dernier vestige d'un temps qui n'est plus, est entraîné fatalement à se mettre, le fer à la main et la poitrine nue, face à face avec un de ses concitoyens. Nous connaissons bien des hommes honorables qui n'ont pas hésité, qui n'hésiteraient pas à le faire encore, tout en déplorant la fatalité qui les obligerait à mettre leur conduite en désaccord avec leurs principes; mais jamais nous n'aurions supposé, nous, rouges qu'on dit hommes de sang, qu'une feuille modérée aurait le triste courage de réhabiliter le duel.

Quoi donc! Si, suivant ce que dit cette feuille dans un article signé E. Morlot, s'il était vrai que, dans certaines circonstances, la réparation des tribunaux n'est

pas suffisante, s'il était vrai que l'offensé et l'offenseur ne peuvent pas vivre dans le même monde, qu'un des deux est de trop sur la terre, qu'il faut lui laisser (à l'offensé sans doute) la chance de se débarrasser de son bourreau; si cela était vrai, si cela était juste, voyez où de semblables principes nous conduiraient! Où s'arrêterait-on? Qui serait juge des circonstances? Lamartine, Châteaubriand, Lamennais, le bon Jacquard, ces gloires de la France, devraient donc exposer leur vie, si chère à la patrie, à la merci du premier spadassin venu qui les aurait insultés et qui n'aurait d'autre avantage sur eux que d'avoir passé sa vie dans les salles d'armes, tandis qu'eux-mêmes seraient restés laborieusement occupés dans leur cabinet d'étude.

Non une pareille doctrine ne saurait être soutenue en France, terre chevaleresque, il est vrai, mais aussi et surtout parce qu'elle est chevaleresque, terre de justice et de raison. Autant vaudrait alors habiter ces contrées de l'Italie où les bravis, pour une somme quelconque, se chargent d'expédier un homme en le frappant par derrière.

Et non seulement la même feuille fait l'apologie du duel, mais encore elle le veut à outrance, sans pitié ni merci, et non de ces fantasias ridicules qui n'ont d'autre but que de poser en fanfarons aux yeux de la société les acteurs de ces scènes comiques. Faites-vous donc tuer, ou tuez vous-même, autrement vous n'êtes qu'un fanaron... Mais passons. Il est plus que suffisant de mettre en relief de pareilles idées.

Comment, de cette apologie du duel, ne pas rapprocher les quatre lignes non signées où le même journal, dans une allusion d'une transparence qui ne laisse plus rien à deviner, traite des adversaires politiques de *décrotteurs, batteurs de pavés, et gens sans aveu!* En vérité, on se demande après cela de qui M. Morlot veut parler en flétrissant les *hâbleurs libellistes, qui n'ont pour eux que leur plume sèche et dégoûtante.* Serait-ce de l'auteur des quatre lignes non signées?...

Que penser aussi de cette passion qui aveugle au point de faire oublier que ces adversaires politiques, qu'on dit saisis d'une frayeur panique à la vue d'un agent, qu'on accuse ainsi d'une sorte de lâcheté ridicule, sont des concitoyens, des enfants des Vosges, fils de ces braves qui ont acquis l'estime de la grande armée et de l'Europe entière par leur courage!!...

Ainsi donc, Vosgiens, chaque fois que le respect de la légalité, même apparente, vous arrêtera dans votre juste désir de résister à l'arbitraire, chaque fois que vous reculerez devant la crainte d'un conflit, qui pourrait dégénérer en guerre civile, il y aura une feuille, éditée sous le patronage de votre préfet, qui rira de

d'un pas. Que m'importe! — Ah! tu trouves cela, vraiment?... Tu ne te souviens plus de ce que tu me disais il y a deux heures?... Je vais te le rappeler, moi. Je voudrais, disais-tu, le voir mort!... ou plutôt, je voudrais le voir se tordre sous la main du bourreau... Je voudrais le voir demander grâce comme un misérable qui a peur!... Non... je voudrais le tuer moi-même... un autre pourrait me gêner son agonie... ma haine, à moi, lui donnerait de la force pour souffrir, et puis je boirais seule... toute seule ma vengeance!... Oh! l'homme qui viendrait me le livrer mort ou vif, cet homme serait mon Dieu! je l'aimerais toujours... Oui, Schwartz-Peter, je l'aimerais toi-même... mais son cadavre... il me faut son cadavre! — Ce sont tes paroles Rachel... Oh! j'ai bonne mémoire... voyons, l'as-tu dit?

— Oui, je l'ai dit, et tu veux être sûr du salaire avant l'œuvre, n'est-ce pas? bonne précaution entre brigands!

— Allons, reprit Schwartz-Peter, s'efforçant d'adoucir sa voix, allons, ne te fâche point... par l'âme de Satan. Que t'ai-je demandé, après tout?... si tu aimes encore ce lâche qui t'a délaissée comme... comme...

— Achève, dit la Bohémienne avec le plus grand calme.

l'esprit d'ordre et de discipline qui commence à pénétrer dans nos mœurs!!

Et comme pour compléter ces idées subversives de toute logique, de tout esprit d'indépendance, ce même journal ne craint pas d'applaudir M. Dépercy dans la voie de despotisme où il s'est fatalement engagé. Comment? Il se trouve, sous la République de 1850, un préfet qui interdit les réunions des citoyens, permises sous la monarchie, qui fait suivre, comme on le ferait de deux criminels, les élus du suffrage universel par des gendarmes, qui promène la provocation dans tout le département, et M. Haxo, qui accepte sans doute cette responsabilité, puisque son nom se trouve sur la même feuille, n'a que des éloges pour une pareille conduite!

Il faut être bien aveuglément réactionnaire pour aller jusque là.... Ne vous étonnez donc plus du vide qui se fait autour de vous....

Un mot encore... La discussion nous plaît... parce que la lumière est impossible sans la discussion; c'est, quoiqu'on en dise, du droit de discussion que dérivent tous les progrès des temps modernes, mais nous voulons de la discussion, et non des injures. Quoique gens sans aveu, habileurs et blagueurs, nous respectons toutes les libertés, même dans nos adversaires, et nous ne voudrions pas même leur ôter une de leurs joies, celle de nous prodiguer les épithètes les moins parlementaires. A chacun le droit de s'exprimer dans la langue qui lui convient, mais il nous sera au moins permis de dire ce que nous sommes, et en vertu de quels principes nous agissons. C'est par là que nous voulons inaugurer la signature exigée par la nouvelle loi.

Nous défions qu'on trouve parmi nous un renégat, un homme dont les antécédents suggèrent le moindre soupçon sur ses antécédents.

La souveraineté nationale, mise en pratique par le vrai suffrage universel; le droit divin, ou l'absolutisme remplacé par la loi suprême des majorités, à laquelle nous ne dénions que le droit de se suicider elle-même, telle est, telle a toujours été la base de nos principes, base sur laquelle nous sommes TOUS d'accord.

Puissent nos adversaires avoir la même franchise! Nous saurions au moins s'ils sont légitimistes avec MM. Houël et Ravinel, orléanistes, bonapartistes, impérialistes avec MM. Boulay, Buffet, Febvre...

Et certes, à cette heure où l'on voit s'organiser à l'étranger, par des gens qui se disent français, une sorte de gouvernement contre les institutions régulières de la France; à cette heure où des intrigues de toute nature s'ourdissent autour de nous pour livrer à une tête couronnée quelconque, la nation française, comme on ferait d'une nation conquise, il serait bien, il serait digne,

— Comme une fille des petites rues de Mayence, dit-il d'un air moqueur et satisfait de la comparaison.

Rachel s'était levée...

— C'est vrai, dit-elle, je suis bien folle d'aimer cet homme.

Elle essaya de sourire.

— Tu es superbe comme cela, dit Schwartz-Peter, et pourtant tu le pleures.

— Qui t'a dit que j'avais pleuré?

— Parbleu c'est bien facile à voir, deux larmes mouillent encore tes joues.

— Oui, j'ai pleuré, dit-elle en passant la main sur son visage, et d'une voix si faible qu'il était difficile de l'entendre... puis, elle ajouta : — Mon Dieu... je ne me souviens pas d'avoir pleuré.

Le bandit secoua la tête d'un air de doute.

— N'est-ce pas, dit-il, tu l'aimes encore?

La jeune femme, sans répondre, remit dans le corsage de sa robe le portrait laissé sur la table.

— Voyons, reprit Schwartz-Peter... sois franche, tu l'aimes?

— Eh! bien oui, dit-elle les yeux brillants d'une ardeur fiévreuse... Oui, je l'aime!... mon cœur bondit en-

FEUILLETON DU PEUPLE VOSGIEN.

SCHINDEREANS

(JEAN-L'ÉCORCHEUR).

Historique.

SUITE *.

— Ah! dit-elle, c'est toi Peter, je t'attendais.

— Oui... en songeant à l'autre!

Elle ne répondit pas.

— Tu l'aimes donc toujours, Rachel, continua-t-il d'un ton de reproche?

— Eh bien, Peter, qu'à répondu Tibalt?

— Je te demande si tu l'aimes toujours?

— Que t'importe, fit la jeune femme avec un geste d'impatience?

— Que m'importe! exclama Schwartz-Peter reculant

* Voir les numéros des 19, 25, 26, 31 juillet, 6, 15, 1., 25, 27, 30 août, 4, 7, 15, 17, 20 et 24 septembre.

pour ne pas être appelés *gens sans cœur*, de dire sous quel drapeau on veut désormais servir, et si l'on est avec le *droit divin* ou pour la *souveraineté nationale*.

Il est vrai qu'on a pour nous répondu un mot créé exprès : le *grand parti de l'ordre*... Mais le mot a vieilli, chacun en rit et il est temps d'être plus franc et surtout plus compréhensible.

Allons, Messieurs du *Journal des Vosges*, oubliez un instant les rancunes préfectorales, mettez de côté vos préoccupations malades sur le vide qui se fait autour de vous, n'employez plus ces injures, ces menaces que vous prenez pour des raisons; nous vous attendons désormais sur le terrain pacifique de la discussion.

Si vous ne nous suivez pas sur ce terrain par respect pour nous, faites-le du moins par respect pour vos lecteurs.

PROSPER THOMAS.

En acceptant la direction du *Peuple vosgien*, je savais que je serais en butte, comme tous mes confrères de la presse démocratique, aux attaques des journaux royalistes; vieilli dans la lutte politique, cela ne pouvait guère m'arrêter. Toutefois j'arrivai dans ce pays avec la volonté ferme d'éviter autant que possible les discussions exclusivement personnelles de rédacteur à rédacteur; discussions qui n'ont pour résultat que de détourner les journalistes de toute polémique utile et de les déconsidérer réciproquement.

Mes lecteurs doivent me rendre cette justice que je ne me suis pas écarté une seule fois de cette ligne de conduite. Est-ce à cause de cette circonspection de ma part, qui laissait systématiquement sans riposte les attaques générales du journal de M. Cabasse, qu'un homme qui signe ce journal en qualité de gérant, et avec lequel je n'ai jamais eu le moindre rapport, s'est permis tout à coup à mon égard des grossièretés de plume qui n'ont jamais été employées, même dans les plus honteux journaux de la police?

Après avoir lu l'avant-dernier numéro du journal de M. Cabasse, j'ai chargé mes amis d'Epinal de faire le nécessaire, me mettant de la manière la plus absolue à leur disposition. Ils ont décidé, pour des motifs que j'approuve entièrement, qu'il fallait d'abord attendre. J'attendrai donc, toute réserve faite pour l'avenir, et je ne puis que m'associer de cœur aux pensées généreuses exprimées dans l'article ci-dessus de mon collaborateur et ami Prosper Thomas; cependant, comme la réponse des démocrates d'Epinal a été suivie d'un nouveau numéro du journal de M. Cabasse, qui ne contient plus seulement des injures, mais bien de la diffamation, comme ce numéro est enrichi de la lettre du lieutenant de gendarmerie de Saint-Dié, que je n'avais pas voulu insérer précisément à cause des injures dont elle était remplie; comme cette discussion de personnes ne doit pas continuer dans le *Peuple vosgien* et qu'il faut pourtant bien qu'elle continue quelque part, jusqu'à ce qu'elle puisse avoir un dénouement définitif, je viens d'intenter une poursuite en diffamation et injure contre les sieurs Cabasse, imprimeur-propriétaire du *Journal des Vosges*, Morlot, gérant ce journal, et Ramond, lieutenant de gendarmerie à Saint-Dié.

Les lois contre la presse ont fait et font encore assez de mal à la démocratie, pour que celle-ci puisse en user aussi quelquefois à son tour, jusqu'au jour, prochain je l'espère, où rien n'entravera plus l'expression honnête de la pensée.

Si M. Cabasse n'était que l'imprimeur du *Journal des Vosges*, je ne l'aurais certainement pas compris dans cette poursuite, mais il est le propriétaire de ce journal, et il est juste qu'il réponde des délits qu'il ne tiendrait qu'à lui d'empêcher.

core au souvenir d'une heure passée près de lui, ma main dans sa main, mon regard plongé dans son regard, et la tête inclinée sur sa large poitrine... Oh! ces instants de bonheur, la mort elle-même ne saurait les effacer de mon âme... Mais celui que j'aime n'est point le transfuge de la bande, le bourgeois lâche et hypocrite de Pirmesens!... Non, je ne connais point cet homme... je ne veux pas le connaître... celui que j'aime, moi, c'est l'autre Schinderhans, le grand capitaine de brigands, qui faisait trembler tous les gens d'armes, tous les soldats, tous les habitants du bord du Rhin!... L'homme qui traversait la nuit les sombres défilés du Hountsruck, au grand galop de son noir cheval, pour m'apporter quelques minutes plutôt, une parure... un taigner!... Celui qui avait à ses ordres cent braves montagnards criant : — Vive Schinderhans, lorsqu'il passait, et se taisant, et se découvrant... et frissonnant à son geste, à son regard, à sa parole... Voilà mon Schinderhans à moi... celui que j'aime... que je pleure!...

— Et l'autre?...
— L'autre... je le méprise trop pour le haïr.
— Diable! fit Schwartz-Peter, du mépris pour de la haine, c'est noble... c'est charitable... et sa chère épouse, M^{me} Schinderhans... tu la méprises aussi?

C'est devant le tribunal correctionnel de Remiremont que j'appelle mes trois adversaires; j'y porterai ma cause avec autant de confiance que devant un jury.

SELME DAVENAY.

La *feuille Cabasse* contient encore à mon adresse dans son dernier numéro les lignes suivantes :

« Le *Peuple vosgien*, dans son numéro du 24, nous annonce un *petit compte à régler* avec le *Journal des Vosges*, et cela pour samedi. Nous nous attendons à quelque chose dans le genre des *sâles* et *droguantes* élucubrations que nous lisions, en 1853 et 1856, dans le *Pilori* et le *Knout*. A bon entendeur... salut. La *BLAGUE* est-elle donc aussi à l'ordre du jour chez les anciens amis de *VAILLANT* et de *TAILLEBERT*. »

La forme un peu énigmatique de cet article doit le rendre à peu près inintelligible pour les lecteurs de la *feuille Cabasse*, je crois donc venir en aide à ceux d'entre eux qui lisent également le *Peuple vosgien* en entrant ici dans quelques explications au sujet du *Pilori* et du *Knout*. Ce sera en même temps pour moi une heureuse occasion de prouver à mes amis politiques des Vosges, qu'en 1855 je faisais déjà bonne et rude guerre aux traitres et aux apostats.

Le *PILORI*, *biographie des renégats politiques*, fut publié vers la fin de 1853, en livraisons hebdomadaires, par les éditeurs Vaillant et Taillebert. La rédaction du prospectus m'en avait été confiée, et je rédigeai également plusieurs des biographies qui figurèrent dans cette courageuse publication, celles entre autres du maréchal Soult, de M. Thiers et de M. d'Argout.

Le titre d'*amis* que la *feuille Cabasse* donne aux sieurs Vaillant et Taillebert relativement à moi n'a aucune portée. Je n'ai ni à repousser ni à accepter cette qualification. On n'est pas l'ami d'un auteur par cela seulement qu'on est son éditeur. J'ignore si M. Cabasse, qui est l'éditeur du *Journal des Vosges*, est l'ami du rédacteur de ce journal? j'en doute.

Voici maintenant quelques lignes du *Pilori* qui ont été signées par moi. Je me fais honneur de les avoir écrites.

« Si dans le déplorable état de crise où nous vivons, tout principe de morale et de justice n'était pas anéanti; si l'infamie n'avait pas débordé l'honneur; si le vice ne s'était pas élevé au-dessus de la vertu; si la vénalité, l'égoïsme et l'intrigue n'avaient pas usurpé les droits sacrés du dévouement, du patriotisme et du talent; si la franchise, la pudeur et la pureté n'étaient pas réduites à rougir devant l'hypocrisie, l'effronterie et la prostitution; ceux-là que Louis-Philippe a choisis pour administrer le pays, devraient errer honteusement sur la terre étrangère, comme les Raguse et les Bourmont, ou plutôt expier dans les fers leurs forfaits liberticides.

» Mais les Soult, les Guizot, les Broglie, les Thiers, les Barthe et les d'Argout, sont les ministres du roi, tandis que les hommes de cœur et de probité politique garnissent journellement les bancs de la cour d'assises ou pourrissent dans les cachots délétières du mont Saint-Michel.

» A nous donc la vie de ces hommes corrompus, à nous, qui n'avons pas craint de rompre en visière avec les vieux préjugés de courtoisie qui, trop longtemps en France, ont épaisi le voile sur tant de félonies; à nous les *grands* dans toute leur nudité. C'est une guerre corps à corps que nous leur livrons; et si, dans ce combat singulier, il y a de leur côté le glaive du pouvoir, la force des baïonnettes et tous les ressorts de la corruption, il y a de nôtre la force de la vérité, du patriotisme et d'une conscience pure.

» Nous sommes les plus forts!
» Ministres, pairs, députés, préfets, généraux, magistrats, gens du roi, hommes de police, JOURNALISTES A GAGES, et vous tous qui vivez de la sueur du prolétaire, vous tous qui servez de rouages à cette vieille machine à broyer le peuple qu'on appelle monarchie; vous allez avoir un compte

— Tais-toi!
— C'est-à-dire, je me trompe... M^{me} la vicomtesse d'Argental!
— Tais-toi. — Tais-toi!...
— Qui bientôt, s'il faut en croire mes yeux, va doter son cher époux d'un gentil héritier.
— Oh! tais-toi, Schwartz-Peter... je l'en prie, tais-toi!
— Qu'il aimera sans doute à l'égal de sa femme... ou, ce qui revient au même, autant qu'il te déteste.
— Tu penses?
— Il n'y a pas le moindre doute... Ce brave capitaine coulera une heureuse vieillesse... il deviendra marguillier de sa paroisse... il s'endormira au milieu de ses petits enfants, à côté de sa bonne Louise... comme un bon père de famille... modèle de toutes les vertus!
— Oui, mais je suis là, moi!
— Toi!... parbleu ton sort est bien simple... la corde ou la faim... tandis que tu seras frétilante au bras du gibet, bercée à tous les vents, et réjouie par un concert de corbeaux, M. le vicomte racontera pour faire peur à ses petits enfants, l'histoire curieuse d'un chef de bandits et de sa maîtresse. Ce sera fort agréable.
— Oh! malédiction!
— Il leur dira que cette maîtresse était belle et que...

ouvert sur le grand livre de la dette de ce peuple, qui saura rendre à César ce qui appartient à César. »

Il y aura bientôt dix-huit ans que ma plume traçait ces lignes tombées dans l'oubli des hommes qui, à cette époque luttaient déjà comme moi et que n'auraient jamais connus ceux qui sont arrivés plus tard sur la brèche. Merci donc et cent fois merci au journal de M. Cabasse qui m'a mis dans la nécessité de les reproduire.

Quant au *KNOUT*, *revue critique du dix-neuvième siècle*, c'était une petite feuille non politique, parce qu'elle n'avait pas le moyen de fournir un cautionnement. J'en étais le rédacteur en chef et j'avais pour collaborateurs avoués, des écrivains aujourd'hui fort bien placés dans la presse parisienne.

L'extrait suivant fera suffisamment apprécier l'esprit dans lequel était rédigé le *Knout* en 1856.

« Si vous pénétrez dans l'intérieur des temples, des tribunaux, des assemblées politiques, des académies, dans les familles, si vous interrogez ces cœurs d'hommes et de femmes jeunes ou vieux qui remplissent les lieux publics, les cabinets de sciences et d'affaires, les ateliers d'artistes; partout, même réponse, partout, orgie délirante, athéisme, crimes, lâche effronterie d'une part, et de l'autre, jeûnes et abstinence, dévotion extatique, vertu méticuleuse, courage modeste qui se déploient dans ces drames domestiques, joués sous le toit d'une maison à loyer.

» Voilà ce que le *Knout* a vu aussi, lui. C'est sur cette époque sans nom, transitoire, basculante et réactionnaire, et qui a pourtant la prétention d'imposer sa forme aux autres, que le *Knout* fera tomber ses coups nerveux. Voilà celle qu'il veut châtier.

» Paris, qui tâche de se faire tour à tour moyen-âge et régence, moine et soudard; Paris qui se plaint, dans ses moments d'épanchement, d'une lassitude pareille à celle qui laissa dormir le Directoire après la Convention, et la province qui lui crache au visage, en voulant l'imiter, et tous deux, rampant esclaves devant l'or et la puissance d'un jour. Tous seront admis aux honneurs de la férule périodique. Depuis l'architecte rétrograde, qui ne sait tailler sa pierre que sur des patrons grecs et romains ou même gothiques, jusqu'à ces imbéciles de savants qui perdent leur temps à compter une à une les étoiles du ciel, comme s'ils allaient, par là, faire sortir la science de son cul-de-sac; tous y passeront. Tous, car ce ne sera œuvre inutile pour personne; il y a partout de l'espoir et de la jeunesse de cœur au fond du bourbier dans lequel ils barbotent, et nous avec eux. »

SELME DAVENAY.

Les citations.

A Monsieur le rédacteur du *PEUPLE VOSGIEN*.

Vous avez raison, monsieur le rédacteur, de prendre parmi nos persécuteurs d'aujourd'hui, co-religionnaires de la veille, les passages de leurs œuvres littéraires ou politiques qui peuvent nous aider à débrouiller les idées confuses d'une grande partie du peuple sur la raison et la vérité du socialisme. Nous y trouverons encore un double avantage, c'est de confondre les traitres et les apostats et d'éviter aux contribuables des frais d'écritures, de fatras et de déplacement, dont les gens de loi ne sont jamais avarés, et à nous, peut-être une condamnation.

L'homme est un sujet divers et ondoyant, dit notre vieux Montaigne; il paraît que de son temps déjà les gens n'étaient pas rares qui changeaient de conviction suivant les rateliers où ils mangeaient leur foin. Mais si de son temps, il n'était point permis ou si personne n'avait le courage de démasquer les hommes puissants pour lesquels les lois n'étaient que des toiles d'araignée, et le manque de foi une affaire de mode ou un besoin, de nos jours, grâce aux révolutions qu'a faites le peuple (quoique, hélas! nos libertés soient bien restreintes) de nos jours c'est un devoir d'installer sur la place publique la nudité de ces cœurs vides. Permettez-moi de le par-

— Peter, il faut qu'il meure et elle aussi.
— Qui, elle... sa femme?
— Oui, sa femme!
— Oh! oh! dit Schwartz-Peter en fixant sur Rachel des yeux étonnés... Ta patte de velours montre ses griffes à la fin... tuer Schinderhans, c'est juste... mais sa femme... une gentille petite personne... qui n'a pour se défendre que des larmes... Non, mille fois non... j'ai de la conscience, vois-tu, et...
— Tu hésites?
— Je refuse.
— Alors... je la tuerais, moi.
— Toi!... balbutia le bandit, toi!...
— Oui, moi, dit-elle de cette voix sèche et brève qui ne souffre point de réplique.
Il baissa la tête et réfléchit quelques secondes... — Au fait, cela te regarde, dit-il avec un geste d'indifférence.
— Tu connais la chambre?
— Oui... la seconde, à droite.
Rachel prit d'une main la lampe qui brûlait sur la table et tira de l'autre un poignard à manche d'ébène qu'elle portait caché dans sa poitrine.
— Allons, dit-elle!
Schwartz-Peter ouvrit la porte.

« Remiremont, le 21 septembre 1850.

» Monsieur Dépercy, préfet des Vosges,

» J'ai sous les yeux l'arrêté par lequel vous signifiez ma révocation : J'aurais cru, Monsieur, qu'ensuite de l'espèce d'interrogatoire que vous avez jugé à propos de me faire subir dans votre cabinet le 13 du courant (et déplacement pour lequel je vous aurais su gré de me dispenser), vous auriez au moins indiqué dans l'acte de révocation dont vous m'avez honoré, le motif pour lequel vous m'avez reconnu indigne de figurer plus longtemps au nombre des employés d'un gouvernement républicain.

» Vous n'avez sans doute pas, Monsieur, oublié depuis si peu, que les reproches dont vous avez bien voulu me gratifier, n'ont eu d'autre prétexte que mon opinion politique, et que mon plus grand crime à vos yeux, c'est d'avoir été dénoncé comme actionnaire du *Peuple vosgien*, et ayant inévitablement des sympathies pour les représentants Forel et Guilgot.

» J'ose donc espérer, que vous ne me trouverez pas trop exigeant, après avoir été jeté par vous à la porte d'une administration, et onze ans d'un service exempt de reproche, de ne laisser en rien suspecter ma gestion; que votre devoir sinon votre délicatesse vous amèneront à être plus explicite; qu'enfin ces mots : *les rapports adressés à différentes époques sur la conduite*, seront remplacés par la cause elle-même : *conduite politique*.

» Je pense que vous voudrez bien ne pas me mettre dans la nécessité d'user des moyens auxquels je pourrais avoir recours pour obtenir cette petite satisfaction, croyant être resté quand même un honnête homme et ma conduite irréprochable pour plusieurs.

» J'ai l'honneur de vous saluer avec le respect que je vous dois.

« A. SERRIER. »

CORCIEUX. —

A M. le Rédacteur en chef du *Journal des Vosges*.
Monsieur,

En attendant que nous connaissions le nom de l'auteur de la lettre insérée dans le numéro de votre journal du 21 septembre courant, *satisfaction que nous ne tarderons pas à obtenir*, nous venons collectivement donner le démenti le plus formel à tout contenu; cette lettre, nous l'affirmons, n'est remplie que de mensonges et de calomnies, nous espérons en obtenir plus tard une ample justice.

Quoique hommes du peuple, nous nous sentons trop de noblesse dans l'âme pour nous croire obligés de nous disculper de pareils reproches; nous laissons ce soin à ceux dont la conscience est plus souvent tourmentée que la nôtre.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Nicolas DIEUDONNÉ, brasseur; François MATHIEU, quincaillier; Félix ROCH, marchand; Auguste TRABAC, charpentier; BIGEL, clerc de notaire; RELIN, cafetier; QUILLLOT, notaire; VASSEUR, boucher; Charles ANTOINE, propriétaire; PREVOT, propriétaire; ROMARY, cultivateur; Désiré BABLON, praticien; DIEUDONNÉ fils, brasseur; RIVOT, sellier; Auguste COLIN, ébéniste; F. BALLON, propriétaire; GNEMAN, boulanger; CUNY, propriétaire; H. BABLON, ex-sous-officier; PARISOT, boucher; Jean-François GEORGEL, tailleur de pierres.

GERARDMER. —

Nous recevons la lettre suivante :

« Je viens d'adresser au *Journal des Vosges* la lettre suivante; je suppose qu'il la communiquera à ses abonnés, mais je désire aussi que ceux du *Peuple vosgien* en prennent connaissance :

pas qu'il en aime une autre, qu'il revient pour elle, et que cette autre est belle!...

— Et moi... moi... fit la Bohémienne en relevant la tête, ne suis-je pas belle aussi?

Schwartz-Peter la regarda quelques secondes sans trouver une parole.

C'est qu'en effet cette femme était belle... le désespoir, l'exaltation, la douleur, l'espérance, tout se résu-mait en elle. Son regard était un reflet de toutes les passions humaines... cet assemblage avait quelque chose d'étrange et de sublime.

— Oui, tu es belle, reprit Schwartz-Peter. Mais la beauté ne fait rien; il en aime une autre, lui.

— Et pourtant, s'il m'écoute!...

— Ce sera pour gagner du temps... d'ailleurs les domestiques sont à ses ordres, il nous ferait saisir...

— Il n'oserait pas, nous dirions ce qu'il est.

— On ne nous croirait pas, il aurait le temps de remonter à cheval et de retourner à Triefels.

— Oui, mais Tibalt!

— Tibalt est pour le plus fort.

Rachel baissa la tête et réfléchit.

— Eh bien! dit Schwartz-Peter après quelques instants d'attente.

tager avec vous. Je possède une multitude d'extraits des discours ou des ouvrages des hommes du jour; je vous les enverrai et vous en tirerez le parti que vous jugerez convenable. Je pourrais aussi vous donner une notice très-piquante sur le dernier séjour à Arbois d'un conspirateur bien connu; mais celui-là n'a plus rien à perdre et d'ailleurs les *magistrats d'occasion*, suivant la juste expression de notre représentant Forel, ne sont pas assez redoutables pour qu'on leur fasse les honneurs d'une guerre sérieuse.

J'irai plus haut. Je montrerai toutes les aspirations du socialisme dans ceux des économistes qui nous combattent avec le plus d'acharnement; je ferai voir dans la constitution de notre société et de notre gouvernement le despotisme brutal qu'on reproche à nos intentions. Je n'aurai pas le moindre effort à faire, je n'aurai qu'à transcrire.

Ce n'est pas tout. Il est d'autres autorités plus éminentes qu'on n'oserait ni ne pourrait traduire devant la chaste et terrible Thémis. Je veux parler de tous ces grands génies dont le temps a respecté les ouvrages et qui n'appartiennent plus à leur nation, mais au monde, à l'humanité tout entière. Rêver avec Platon, sera-ce un crime? Méditer et commenter l'évangile, une impiété? Est-ce que le mouvement de vie et d'intelligence des siècles passés n'a pas préparé les temps modernes? La vérité n'a-t-elle lui que de nos jours? N'en pouvons-nous chercher des étincelles dans les âges précédents?

Eh! bien, puisque les écrivains, les journalistes sont placés sur une pente dangereuse, nous retiendrons notre pensée, nous plierons notre langage, autant que nous le pourrons, aux règles étroites qu'on lui impose; mais tout ce que nous ne pourrons dire, nous le retrouverons dans des autorités imposantes, dans les sages de Rome et de la Grèce, dans les pères de l'église que notre clergé semble ne pas savoir lire, et dans la pléiade innombrable des philosophes des derniers siècles de toutes les nations studieuses. Nous nous abriterons souvent sous leurs noms et nos lecteurs y gagneront sous tous les rapports.

Voilà, monsieur le rédacteur les réflexions que je me faisais en lisant le premier article *signé du Peuple vosgien* de vendredi dernier. Je vous les soumetts et tout en vous continuant de tout cœur le faible concours de ma collaboration *personnelle*, je vous offre des citations choisies qui sauront nous mettre à l'abri des interprétations trop faciles d'une loi faite contre la presse.

Votre dévoué,

JOUVE.

Département.

REMIREMONT. —

MM. Magnien, Kinsbourg et Ballon ne sont plus maire, ni adjoints de Remiremont, c'est M. Masson, premier conseiller inscrit, qui exerce par délégation le pouvoir municipal.

— Nous étions bien informé mardi en annonçant que onze conseillers municipaux avaient donné leur démission. C'est maintenant un fait accompli; nous savons cependant qu'on fait des démarches pour décider ces honorables citoyens à revenir sur leur détermination, mais nous avons l'espoir qu'ils ne consentiront pas à donner ce bill d'indemnité aux illégalités de M. Dépercy.

SELME DAVENAY.

— Nous nous empressons de publier les deux lettres suivantes :

« Remiremont, le 26 septembre 1850.

» Citoyen Rédacteur du *Peuple vosgien*,

« Je vous donne ci-dessous copie de la lettre que j'ai adressée au sieur Dépercy, préfet des Vosges, restée jusqu'alors sans réponse. Veuillez l'insérer dans votre prochain numéro.

« A. SERRIER. »

Ils allaient sortir lorsque le bruit d'un galop rapide attira leur attention.

— C'est lui! dit Schwartz-Peter.

Le cheval s'était arrêté et piaffait dans la cour de l'hôtel.

Les yeux du bandit lancèrent des éclairs, ses narines se dilataient comme pour aspirer l'odeur du sang... Rachel au contraire était pâle, la lampe vacillait dans sa main.

Ils s'arrêtèrent quelques secondes, s'interrogeant du regard.

— Peter, dit la Bohémienne d'une voix haletante... je voudrais lui parler.

— Oui, fit le brigand avec un sourire sinistre, pour qu'il te trompe une fois de plus... pour qu'il ait le temps de nous livrer à la justice et de rejoindre la bande... Non, non, je connais Schinderhans, moi!

— Peter, une minute... un mot!...

— Non.

— Il se repent peut-être!...

— Non, non.

— Je lui rappellerai mon amour... je lui dirai que je souffre... il est bon, Peter, il aura pitié de moi.

— Pauvre folle! interrompit le brigand... ne vois-tu

« Monsieur le rédacteur-gérant du *Journal des Vosges*,

» Je vous prie de vouloir bien faire connaître à vos lecteurs que votre correspondant de Gérardmer s'est trompé en vous racontant ce qui s'est passé dans notre commune lors du voyage des représentants Guilgot et Forel.

» Si ce correspondant se nomme, je me charge de lui faire rectifier les renseignements qu'il vous a transmis; s'il ne se nomme pas, je dirai que c'est un calomniateur, et que vous, M. le rédacteur, êtes son complice.

» Salut et fraternité,

» Un de vos abonnés, signé GUERY. »

Départements voisins.

NANCY. — Nous lisons dans le *Travailleur* :

« M. le président n'aurait pas voyagé en prince sans une petite tentative d'assassinat. En conséquence un agent provocateur a parcouru Nancy, Metz, Strasbourg, mendiant des secours aux démocrates sous la fausse qualité de pros-crit politique, puis extorquant ou falsifiant leurs signatures et les compromettant par de faux rapports. C'est ainsi qu'il a fait arrêter un de nos compatriotes, le citoyen Gérard, qui avait eu le tort de trop s'intéresser à la malheureuse situation du prétendu pros-crit.

» Arrêté à Nancy, mis au secret, puis transféré à Strasbourg, le citoyen Gérard vient d'être mis en liberté après un mois de prévention, en vertu d'une ordonnance de non-lieu.

» Il paraît au surplus que certains gouvernements peuvent changer de nom sans que pour cela leurs agents changent de manière de procéder; car l'aventure du citoyen Gérard nous rappelle celle de nos amis C. Vallerot et Béchet l'aîné, que le maire de Nancy fit arrêter avant le passage du roi Louis-Philippe à Nancy, en juin 1831. On feignait alors de croire à un complot contre les jours précieux de ce monarque, et nos deux concitoyens, que chacun connaissait aussi incapables de concevoir un pareil projet que le citoyen Gérard en est éloigné lui-même, nos deux amis furent relâchés après trois semaines de secret.

COLMAR. — Tous les citoyens arrêtés dans le département du Haut-Rhin pour cris séditieux, complots, etc., lors du passage du président de la République, ont été successivement mis en liberté; l'affaire des deux jeunes gens, accusés d'avoir lancé des projectiles sur le cortège, au moment de son départ, avait seule été retenue. La chambre du conseil l'avait renvoyée devant le tribunal correctionnel, où elle a été appelée, en effet, samedi dernier, 21 septembre. Le ministère public n'a pas requis contre le jeune Dreyfuss, mais le tribunal a condamné le second accusé, Faudel, à vingt jours de prison et aux dépens, comme prévenu d'outrages envers des magistrats.

M. Emmercy occupait le siège du ministère public; la défense a été présentée par M. Yves.

ALTKIRCH. — La fête départementale de l'agriculture a été en même temps cette année, une solennité républicaine, dans laquelle le citoyen Cassal a été dignement vengé des tracasseries de l'autorité. Nous rendrons compte de cette fête dans notre prochain numéro.

WETTOLSHEIM. — Dimanche, entre neuf et dix heures du soir, deux jeunes gens de seize ans se prirent de querelle, et des paroles en vinrent aux coups. Les deux mères voulurent les séparer; mais dans la lutte, l'une d'elles reçut un coup de couteau dans la région du cœur et tomba pour ne plus se relever.

Extérieur.

ITALIE. ETATS-ROMAINS. — BOLOGNE, 16 septembre. — Un ordre de Rome, interdit les journaux lombards et vénitiens : l'*Ere Nationale*, le *Frioul*, le *Lombardo-Vénitien*, et le *Courrier Italien* de Vienne. Il ne nous reste donc plus que les *Gazettes* de Rome et de Naples.

PIEMONTE. — Les nouvelles qui nous arrivent aujourd'hui nous annoncent que les instructions données à M. Pinelli portaient de traiter avant tout la révocation de l'archevêque

— Va, dit-elle d'une voix basse... mais sans lever les yeux.

Le brigand ouvrit la porte tout au large et tira son poignard... arrivé sur le seuil, il se retourna brusquement et fit un pas vers la Bohémienne :

— Rachel, dit-il avec lenteur, tu sais que Schinderhans mort... tu es à moi?

— Oui.

— Pour toujours?

— Pour toujours.

L'œil du bandit s'enflamma de son impur désir.

— Femme, dit-il en posant ses lèvres sur les épaules nues de la Bohémienne, tu es belle comme la tentation!... je tuerai l'autre aussi.

Il sortit.

Restée seule, Rachel leva les yeux et fit d'abord un geste pour rappeler Schwartz-Peter... mais elle le réprima.

Après avoir remis dans sa poitrine le stylet qu'elle en avait tiré, elle s'appuya contre le mur... le cou tendu, la bouche entr'ouverte, les prunelles dilatées, la respiration imperceptible.

ÉMILE-ERCKMANN CHATRIAN.

(La suite au prochain numéro.)

de Turin, et de n'aborder aucune autre question avant que celle-ci fut obtenue.

(Armonia, citée par la gazette de Gènes du 19).

— On assure que le procès de monseigneur Franzoni sera terminé avant la fin du mois. — Nous sommes en mesure d'annoncer que le major Amiberti, renfermé dans la citadelle pour l'affaire des oblat, a été mis en liberté.

ALLEMAGNE. AUTRICHE. — VIENNE, 19 septembre. — Quarante-sept grands propriétaires, la plupart nobles de la Bohême, ont adressé au général une pétition pour obtenir la prompte convocation des États. Les pétitionnaires protestent contre l'abolition des dîmes perçues sur les mines en termes très-énergiques. — Nous apprenons que suivant les statuts promis à la Hongrie et à la Transylvanie, chacun de ces États de la couronne aura trois diètes, d'après les différentes nationalités.

HESSE-ELECTORAL. — CASSEL, 21 septembre. — La commission permanente des États vient de publier une déclaration contre l'ordonnance du 17 septembre qui annonce que le siège du gouvernement est transféré à Wilhelmsbad. La commission annonce que la constitution lui confère le droit de coopérer et de consentir à toutes les mesures provisoires qui seraient adoptées d'après le paragraphe 95 et qui seraient inefficaces sans cette coopération. Elle a déjà déclaré qu'elle avait refusé toute coopération aux ordonnances des 4 et 7 septembre ayant été déclarées inconstitutionnelles par les autorités administratives et judiciaires du pays, le ministère prétend néanmoins qu'il faut leur obéir et veut prendre des mesures contre les fonctionnaires publics qui ont prêté serment à la constitution pour faire croire au monde que dans cette question le peuple n'est pas d'accord avec les autorités.

Malgré la confusion où le ministère a mis le pays, la cause du droit triomphera.

VARIÉTÉS.

Le peuple.

Dans une célèbre brochure écrite à la fin du 18^e siècle, Sieyès disait en parlant du tiers-état, que devrait-il être? tout; qu'est-il? rien; aujourd'hui, on pourrait en dire autant du peuple. En vain la révolution de février, accomplie en vue de son émancipation définitive, a tenté de lui restituer son véritable caractère, de l'élever au niveau de ses anciens maîtres en lui conférant le titre de citoyen actif et en le rendant l'égal dans les comices de ceux, qui jusqu'alors n'avaient vu dans ses enfants que des valets et des esclaves. Le droit au suffrage, on sait ce qu'il est devenu depuis six mois! Quant aux nombreuses réformes promises et qui devaient améliorer le sort des travailleurs, nous savions bien d'avance quel mépris en feraient ceux qui nous gouvernent du moment que la réalisation leur en serait confiée. Ainsi donc, aujourd'hui comme avant février, la condition du peuple est triste, malheureuse, et si la Providence, aussi peu soucieuse du sort des pauvres que les mauvais riches de notre époque, n'avait depuis trois ans, couvert nos champs de récoltes abondantes, il est difficile de prévoir ce qui serait arrivé.

Le droit au travail, mot formulé, mal défini il est vrai, avait effrayé nos timides constituants, et dans un but que nous sommes loin de condamner, l'avaient remplacé dans la Constitution par le droit à l'assistance. Où est le travail, où est le résultat des commissions d'enquête? où sont les preuves du moindre soulagement? Nulle part, et pourtant les souffrances abondent et crévent les yeux à tous les hommes qui ne les ferment pas.

Bien que nous soyons persuadé que le pouvoir demeurera sourd à nos plaintes en faveur de nos frères en détresse, nous ne cesserons de signaler le mal et de sonner à leurs oreilles le tocsin de nos légitimes réclamations. Une des

causes du malaise que nous éprouvons et qui ne fera qu'augmenter si on n'y porte remède, c'est l'accaparement continu, incessant du numéraire par les grandes entreprises industrielles. Considéré comme l'une des plus importantes conquêtes de la révolution de 89, le principe de la concurrence, du *laisser-faire*, du *laisser-passer*, a pourtant réagi d'une manière funeste sur la condition des classes laborieuses. Notre première assemblée nationale, après avoir détruit les maîtrises, les jurandes et les fermes, ne pouvait décréter que la libre concurrence; c'était logique. Mais ce principe, poussé aujourd'hui jusqu'à ses dernières limites, détruit la concurrence elle-même et constitue une véritable féodalité financière aussi intraitable que l'autre, en agglomérant démesurément les capitaux entre les mains des grands favoris de la fortune; la richesse privée, patronnée et encouragée par l'État, qu'elle aide à son tour, est devenue propriétaire du sol par l'hypothèque, de l'industrie par la commandite, de la circulation par le crédit; et l'ouvrier, condamné à subir la dictature des hommes d'argent, épuise en vain son corps et toutes ses facultés à un travail excessif; il ne saurait trouver dans un salaire souvent réduit par la main avare du maître, de quoi subvenir à ses besoins, encore moins à ceux de sa famille, s'il en a une.

On croit généralement que l'ouvrier agricole souffre moins que les autres des suites désastreuses de cette concurrence illimitée. Le sol, cet instrument premier de son travail, étant toujours à sa portée, à sa disposition, il n'a, dit-on, qu'à travailler pour produire, et les riches sont obligés de lui livrer annuellement une partie de leur or en échange des récoltes qu'il leur fournit. Cela est vrai pour le grand cultivateur, propriétaire du domaine qu'il exploite, et qui rentre ainsi dans la classe des favoris et des puissants de la terre; mais les petits propriétaires et les fermiers, croit-on qu'ils ne souffrent pas du manque de capitaux? oseront-ils tenter quelque chose dans le champ du progrès, s'ils ne peuvent acquérir aucun instrument perfectionné? sur les marchés, leurs récoltes lutteront-elles à chances égales avec celles de la grande culture, quand ils ne peuvent se livrer comme elle à des essais d'amélioration, s'appropriant aucun nouveau moyen de production.

Une autre chose qui a considérablement nui à la petite culture, dans ces trois dernières années surtout, c'est l'expropriation *en temps difficile*. Personne que nous sachions n'a blâmé en France le décret de l'assemblée constituante qui reportait à une époque ultérieure l'aliénation des biens de la couronne, pour le motif que les immeubles ayant subi une dépréciation de valeur pendant l'année 1848, cette aliénation aurait été considérée à juste titre comme un acte de mauvaise administration. Mais ce qui était vrai pour les biens de la couronne, ne l'était-il pas à plus forte raison pour les biens des citoyens, et surtout des pauvres cultivateurs? Assurément oui; malgré cette vérité, le pouvoir, protecteur obligé des intérêts de tous, méconnaissant cette sévère nécessité, rendue plus patente encore par les événements qui se succédaient, a livré sans défense les malheureux débiteurs à la convoitise dévorante de leurs créanciers. Il en est résulté que la gêne, dans les classes intermédiaires, a succédé à l'aisance, et la misère à la gêne, tandis que dans les hautes régions, le riche capitaliste augmentait à peu de frais un domaine déjà trop étendu.

C'est donc partout la même chose, à la ville comme à la campagne; partout le peuple devient victime du monopole et des privilèges. Cet état durera-t-il longtemps? il ne saurait en être ainsi; Dieu lui-même et Dieu surtout ne voudrait pas que le peuple, cette mamelle intarissable à travers laquelle s'écoulent tous les trésors qui enrichissent les nations, continuât à être plus longtemps la bête de somme de maîtres durs et avarés; il ne voudrait pas que cette force active des sociétés, ce levier par excellence et sans lequel les difficultés demeureraient toujours inaplanies, ne vît pas son sort changer

et devenir moins malheureux, mais à la démocratie, qui seule est inspirée de la grande justice, revient le pouvoir et l'initiative d'opérer cette grande transformation; seule elle l'accomplira, parce que seule elle le peut et le veut.

A. QUILLOT.

BULLETIN COMMERCIAL.

REMIREMONT, 24 septembre.

120 hect.	Froment vieux . . .	14 45	Phectolitre.
91 —	Froment nouveau . . .	15 49	—
200 —	Seigle	11 23	—
25 —	Sarrasin	7 50	—
700 —	Avoine	6 87	—
45 —	Pois	10 50	—
80 —	Pommes de terre . . .	5	> —
	Farine de froment . . .	50	> les 100 kilo.
	Pain blanc	> 27	le kilo.
	Id. bis	> 22	—
	Bœuf	> 90	—
	Vache	> 80	—
Viande.	Veau	> 70	—
	Mouton	> 80	—
	Porc	> 90	—
	Vin	5 50	le décalitre.
	Foin	5 20	le quintal métrique.
	Paille	5 60	—
	Chandelles	1 80	—
	Huile à brûler	1 70	—
	Riz	> 80	—
Bois	Chêne	6	> le stère.
	Hêtre	8	> —

Prix courant des féculés.

Fécule sèche, 1 ^{re} marque	28 à 50 fr.
— — 2 ^e —	26 à 28 fr.

Depuis notre dernier bulletin on commence à arracher les pommes de terre, après renseignements puisés de tous côtés aux meilleures sources, la récolte est pauvre, aussi les féculiers ne veulent point encore traiter en face de l'exigence des cultivateurs, on peut donc assurer que si d'autres départements sont aussi malheureux dans leurs récoltes, la fécule haussera sous peu.

Il ne s'est traité cette semaine que des marchés insignifiants.

Calicots, cotons, 26 septembre.

On ne fait plus rien en calicots depuis plusieurs semaines, l'article ordinaire des Vosges, le 68 portées, ne se vend pas du tout. Les indienneurs recherchent seulement quelques lots peu importants en 65 P et 80 P 25/25 fils pour des emplois particuliers.

Les courtiers de la place de Mulhouse, tracassés par plusieurs maisons qui ont encore d'anciens marchés à solder, et se trouvant sous le coup d'une protestation présentée à la signature du commerce, ont décidé qu'ils ne feraient plus paraître la cote hebdomadaire tant qu'on ne constaterait pas d'affaires normales. — La spéculation voulait essayer de relever les prix, mais on accuse quelques maisons-succursales d'avoir opéré dans un but contraire.

Rouen paraît devoir se ranimer sous l'influence qui lui vient du Havre, où les cotons ont atteint de nouveau les plus hauts cours pratiqués dans cette campagne. — Si cette situation se maintient quelque temps, les prix de la fabrication s'amélioreront. Mais les cotons font bascule defr. 105 à 115, et les plus fins ne peuvent plus rien prévoir.

NANCY, 21 septembre.

Froment 1 ^{re} qualité, Phectolitre	15 75
— 2 ^e — — — — —	15 55
— 5 ^e — — — — —	14 55
Orge, prix moyen de Phectolitre	8 80
Avoine — — — — —	6 45
Foin, le quintal métrique	5 15
Paille — — — — —	5 00
Bois, le stère	11 85

LILLE, 20 septembre

Cours des huiles.

	Huiles.	Tourtaux.
Colza	84 50 à 00 00	11 50 à 12 00
Oëillette rousse	85 00 à 82 50	09 50 à 10 25
Cameline	87 00 à 00 00	11 50 à 11 09
Lin	91 00 à 90 50	14 50 à 15 00
Chanvre	87 50 à 00 00	09 75 à 10 00
Huile ép. p. quinquet	90 50 à 00 00	00 00 à 00 00

Le Rédacteur-Gérant, SELME DAVENAY.

ANNONCES.

DIRECTEUR-GÉRANT

M. FLEURY,

A PARIS.

LA TOISON D'OR.

REPRÉSENTANTS

A San-Francisco,

MM. MULLOT, TALLOT

ET C^{ie}.

Compagnie pour l'exploitation des Mines d'Or de la Californie, l'exportation et l'importation des marchandises.

ACTIONS DE 5 FRANCS AU PORTEUR,

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ, RUE RICHER, 42, A PARIS.

Comité de surveillance : MM. BENOIT-BERTON, négociant à Reims; Th. POUCHET, manufacturier à Bolbec; VILLETTE et COURRIER, négociants à Lille; VIEUX, négociant à Châlons-sur-Marne; MAROLLE, constructeur de navires à Châlons; ACLOQUE DAVELUY, négociant à Amiens.

Dès aujourd'hui la Compagnie la Toison d'Or, peut donner à ses actionnaires les résultats de quelques unes de ses opérations. Un steam-boat et un bateau dragueur, sortant des chantiers de Châlons-sur-Saône, ont été acquis par la Compagnie et sont arrivés le 15 courant à Paris. Remonter les eaux du Sacramento et des rivières adjacentes, transporter les travailleurs aux placers, exploiter les sables aurifères, telle sera leur destination. L'affluence des marchandises dans ses magasins de Paris et du Havre démontre suffisamment que l'idée d'exportation commerciale dont elle a été la première à prendre l'initiative a été favorablement accueillie par l'industrie et le commerce français. — Le départ des travailleurs, et l'expédition des marchandises auront lieu prochainement. — Un avis ultérieur fixera la date du départ. — L'administration de la Toison d'Or s'empresse de porter cet avis à la connaissance des fabricants et négociants, afin que ceux d'entr'eux qui désirent faire connaître leurs produits ou leurs marchandises sur les placers de la Californie, les lui remettent sans retard en échange d'actions, pour qu'elle puisse les faire tenir à ses représentants MM. MULLOT et TALLOT à San-Francisco. — Pour les échantillons et marchandises à expédier, s'adresser tous les jours de 8 à 10 heures du matin, au comptoir commercial de la Toison d'Or, rue Richer, 42. — La liste des travailleurs sera close le 31 août.

Tout actionnaire de 5 actions aura droit au journal mensuel de la Compagnie; tout actionnaire direct de 100 actions aura droit à un abonnement d'un an au *Siccle*, au *Constitutionnel* ou à tout autre journal de même prix, celui de 60 actions à un abonnement de six mois, et celui de 40 actions à un abonnement de trois mois.

A toute demande d'actions doit être annexé un mandat sur la poste ou sur une maison de banque de Paris, à l'ordre de M. Fleury, directeur-gérant, 42, rue Richer, à Paris.

A VENDRE A EPINAL.

Un ATELIER DE SERRURIER complètement monté; s'adresser à M. PONTHEU, serrurier à Epinal, qui se charge de montrer à faire les rampes d'escaliers à celui qui l'achètera.

MALADIES DES YEUX.

Il n'est pas de remède plus efficace pour les prévenir et les combattre que la pommade de la veuve FARNIER, qui compte un siècle d'expérience. La vente en est régulièrement autorisée; tout contre-facteur sera poursuivi.

DÉPÔTS : A Epinal, chez SAGAIRE jeune; A Remiremont, Hospice civil; A Saint-Dié, M. RAOUL, pharmacien; A Rambervillers, M. THOUVENIN; Saint-Avold, M. VENSEBACQ, pharmacien.

PURGATIF BARÉ. S. gros comme une lentille, 1 fr. faubourg Saint-Denis, 9, et les pharm. — Injection SARFROY, la seule approuvée, 5 fr. Rob, 5 fr.

BOURSE DU 25 SEPTEMBRE 1850.

5 p. 0/0 comptant	57 65
5 p. 0/0 comptant	92 85

Remiremont, Imp. et Lith. Mongiu.